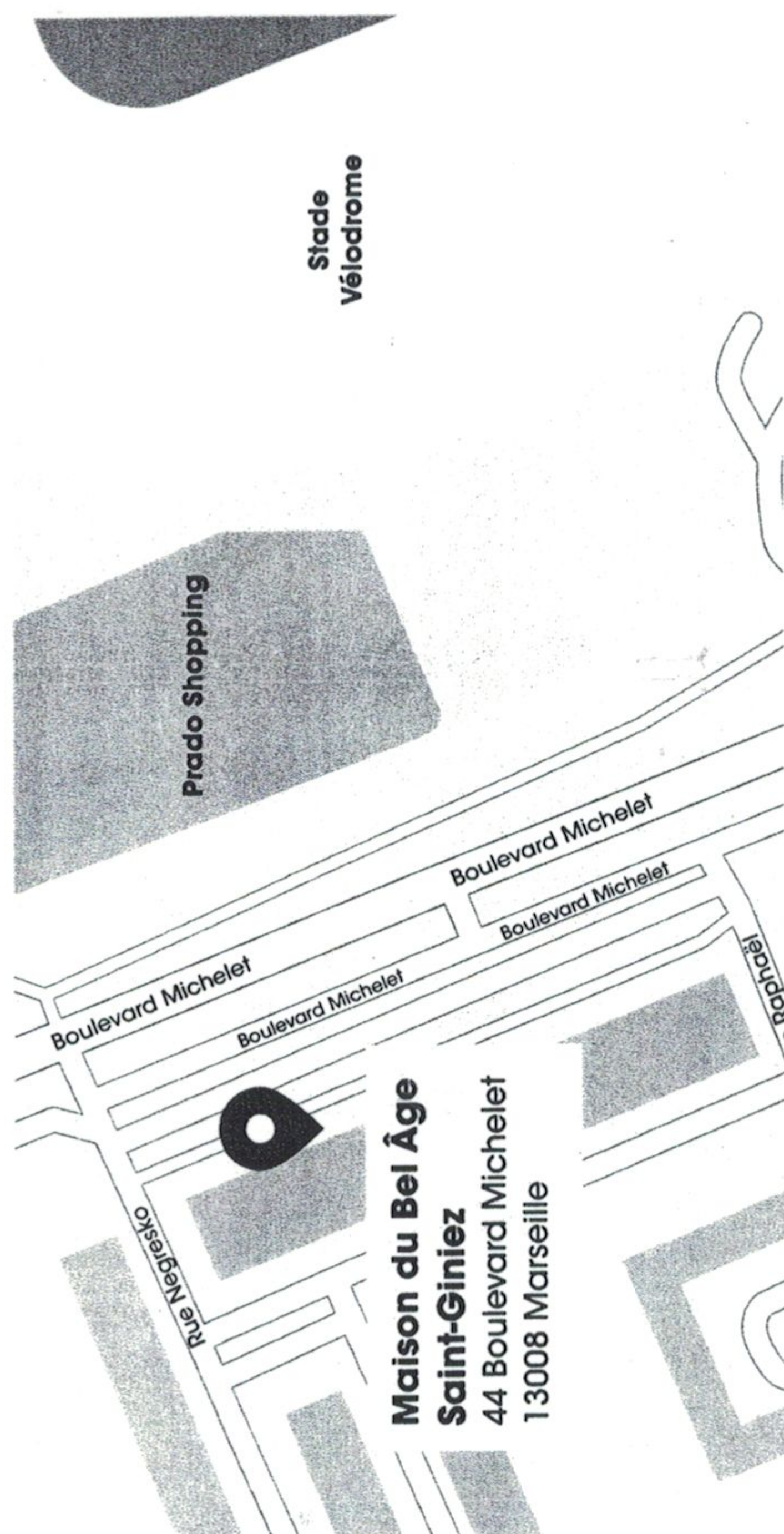




Le Département vous invite à découvrir
la Maison du Bel Âge de votre quartier
à l'occasion de son ouverture,
le lundi 10 février 2020.

Que ce soit pour vos démarches administratives ou vos loisirs (animations hebdomadaires, sorties, ateliers mémoire, nutrition ou numérique...), n'hésitez pas à pousser la porte de la Maison du Bel Âge et à venir nous rencontrer. Véritable guichet unique d'accueil des personnes du Bel Âge et de leurs proches, notre équipe vous y accueillera du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45.



Service des Maisons du Bel Âge
Hôtel du Département
52, avenue Saint-Just - 13256 Marseille
04 13 31 13 13



departement13.fr

LES PERMANENCES D'AIDE ADMINISTRATIVE

Tous les lundis et jeudis
de 9h30 à 11h30
(hors vacances scolaires)
Gratuit et sans rendez-vous



Une équipe de bénévoles vous reçoit en toute confidentialité pour vous aider dans vos démarches administratives :

- ▼ Accueil, écoute, information, conseil, orientation,
- ▼ Lecture, explication et rédaction de courriers,
- ▼ Aide à la constitution et au suivi de dossiers administratifs (dossier CAF, dossier retraite, dossier MDPH, CMU, surendettement...)

LES PERMANENCES NUMÉRIQUES

Uniquement sur rendez-vous
Gratuit



Accueil individuel pour vous accompagner dans vos démarches numériques du quotidien et dans l'apprentissage des savoirs numériques de base.

- ▼ Création et consultation de comptes personnels pour accéder à vos droits, à un service, à une prestation sociale (compte CAF, compte AMELI / sécurité sociale, compte Pôle Emploi, compte CARSAT pour la retraite...)

LA CONCILIATION DE JUSTICE

Tous les jeudis matin
(hors vacances scolaires)
Gratuit, sans rendez-vous



Un conciliateur de justice assermenté vous reçoit pour le règlement amiable des litiges de la vie quotidienne :

- ▼ Relation entre bailleurs et locataires
- ▼ Litiges et troubles du voisinage
- ▼ Litiges de la consommation
- ▼ Litiges entre personnes
- ▼ Problèmes de copropriété
- ▼ Litiges entre commerçants

LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

Le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois
de 10h00 à 12h15
(hors vacances scolaires)
Gratuit et sans rendez-vous



Une avocate exerçant depuis plus de 20 ans, vous reçoit en toute confidentialité pour vous informer et vous conseiller lors d'une consultation juridique gratuite :

- ▼ Problème familial (divorce, résidence des enfants, pension alimentaire, exercice du droit de visite...)
- ▼ Victime d'un accident
- ▼ Problème de logement
- ▼ Problème de succession

Possibilité d'aide juridictionnelle

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Tous les lundis
de 9h00 à 12h00
(hors vacances scolaires)
Gratuit, uniquement sur rendez-vous

Défenseurs des droits

Le défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et libertés individuelles dans le cadre de 5 domaines de compétences :

- ▼ Défense des droits des usagers des services publics
- ▼ Défense et promotion des droits de l'enfant
- ▼ Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
- ▼ Respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité
- ▼ Orientation et protection des lanceurs d'alerte

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Mardi de 9h à 11h15
ou Vendredi de 10h à 12h15
Gratuit, inscription à l'année



Ateliers pour adultes allophones pour mieux maîtriser la langue française et pouvoir être autonome dans les espaces sociaux :

- ▼ Communiquer à l'écrit et à l'oral dans le cadre de sa vie sociale
- ▼ Pouvoir s'informer et construire son point de vue à travers les médias
- ▼ Se déplacer pour agir dans les espaces sociaux.